

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 20 /AONO/ADC/CIPM/2024 DU 06 / 06 /2024

### POUR LES TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DU BALISAGE DIURNE DE L'AIRE DE MOUVEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN

Financement : Société Aéroports Du Cameroun S.A.

Imputation : Budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Exercice 2024, ligne 91502.

#### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la réalisation de son plan d'actions pour l'année en cours, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de rafraichissement du balisage diurne de l'aire de mouvement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

#### 2. Consistance de travaux

Les travaux consistent en :

- Installation du chantier ;
- Production du dossier d'exécution ;
- Effacement des anciens marquages ;
- Préparation des surfaces ;
- Fourniture des peintures ;
- Marquage.

*Les détails sont définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent Dossier d'Appel d'Offres.*

#### 3. Délai d'exécution

Le délai maximum fixé par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois**. Toutefois le délai d'exécution final sera celui proposé par le soumissionnaire retenu.

#### 4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) seul lot.

#### 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est d'environ **cent quarante millions (140 000 000) de francs CFA TTC**.

#### 6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions à toutes les entreprises ayant leur siège social en république du Cameroun, et spécialisées dans les travaux de marquage des chaussées en enrobés bitumineux.

#### 7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., exercice 2024, ligne 91502.

#### 8. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le Ministère en charge des Finances, d'un montant de **deux millions huit cent (2 800 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours**.

#### 9. Consultation du dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. : 222 23 36 02, postes 355/339**, dès publication du présent avis.

## 10. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., **porte 0104**, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. : 222 23 36 02, postes 355/339**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA dans le compte intitulé « CAS-ARMP »**, ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé-Agence centrale, Yaoundé-Nsimalen-Bonanjo, Limbe, Buea, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

## 11. Visite du site

Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une visite guidée à l'attention des soumissionnaires le **18/06/2024** à partir de **11 heures**. Point de rencontre : secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

## 12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **10/07/2024** à **13 heures**, et devra porter la mention :

### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **20** /AONO/ADC/CIPM/2024 DU **06/06/2024**

**POUR LES TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DU BALISAGE DIURNE DE L'AIRE DE MOUVEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDÉ-NSIMALEN**

**« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

## 13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## 14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **10/07/2024** à **14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare-passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

## 15. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

### 15.1 Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative) ;
- b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière) ;
- c) Note technique inférieure à vingt (20) OUI sur vingt-sept (27) pour l'ensemble des critères essentiels ;

- d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- e) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- f) Absence d'une preuve de réalisation de travaux de marquage des chaussées en enrobés bitumineux ;
- g) Non-conformité des spécifications techniques des peintures avec les fiches techniques (document à joindre dans le dossier technique en couleur dans tous les exemplaires) ;
- h) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- i) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;
- j) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique).

### 15.2 Critères essentiels

- |   |           |
|---|-----------|
| 1. Références en travaux similaires :               | Oui/Non ; |
| 2. Moyens matériels :                               | Oui/Non ; |
| 3. Personnel technique d'encadrement :              | Oui/Non ; |
| 4. Note méthodologique :                            | Oui/Non ; |
| 5. Capacité financière :                            | Oui/Non ; |
| 6. Preuves d'acceptation des conditions du Marché : | Oui/Non ; |
| 7. Attestation de visite de site :                  | Oui/Non ; |
| 8. Présentation de l'offre :                        | Oui/Non ; |

### 16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disant et remplissant toutes les capacités administratives et techniques requises.

### 17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

### 18. Renseignements complémentaires.

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. **222 23 36 02, poste 414.**

**NB :** Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;**
- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82 ;**
- Numéro vert CONAC : **1517.**

Yaoundé, le 04 JUN 2024

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

*Thomas Ouona Assoumou*



#### Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour information) ;
- Conseil d'Administration (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- DM (pour information) ;
- DX.NSI (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA ([www.adcsa.aero](http://www.adcsa.aero)).